

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers
En exercice 19
Présents 17
Votants 18

N° D044_2023
Décision modificative n°2 du budget principal

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juillet,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal le 6 juillet 2023.

A été nommé secrétaire de séance : COLIN Benoît

Présents (13) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, PAUTHIER Marie-Françoise, TRINCAT Christophe, DUCRET Marie-Claire, LAURANT Thierry, ZIMMERMANN Sophie, BURNET Stéphanie, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, GALLAY Claude, GRIVEL Céline, GRIVEL Mélanie, PINGET Denis, PODEVIN Christian, REBUT Sandra, VIOLLAZ Emilie, WIART Florine.

Absent (1) : VEZIN Pascale

Ont donné pouvoir (1) : GILLANT Olivier, pouvoir à GALLAY Claude

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité de prendre une décision modificative afin de pouvoir rembourser des cautions (locations) pour un montant de 5'000€. Monsieur le Maire propose d'alimenter le compte 165 de cette somme, comme suit :

INVESTISSEMENT			
Dépenses			
Libellé	Budget primitif + DM n°1	DM n°2	BP + DM
165 - Dépôts et cautionnements reçus	1 700.00 €	5 000.00 €	6 700.00 €
2313 - Constructions	1 870 128.19 €	- 5 000.00 €	1 865 128.19 €
TOTAL	1 871 828.19 €	- €	1 871 828.19 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

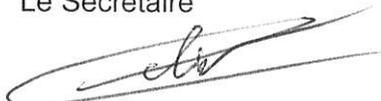
- AUTORISE la décision modificative n°2 du budget proposée ci-dessus

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire



Le Maire
Bruno GILLET

